

Commission spéciale sur la loi électorale

Me Louis Breault
Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale
Édifice Pamphile-LeMay,
1035, rue des Parlementaires,
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Mémoire présenté par Claude Charest, citoyen et membre de L'UFP.

Claude Charest

490, av. De Quen

Sept-Iles (Québec)

G4R 2B4

(418) 968-4721

claudе.charest@cgocable.ca

Je présente ce mémoire à titre personnel de citoyen.

1) La commission Béland

Les États généraux sur la réforme électorale présidés par M. Béland ont révélé le «désir des participants de toutes les origines et de tous les milieux de réformer les institutions démocratiques en accordant plus de pouvoirs aux citoyens par divers moyens.»

«Concrètement, les citoyennes et citoyens demandent:

« Que soient modifiées les règles relatives à l'exercice de la démocratie au Québec de façon que **les Québécoises et Québécois qui le désirent**

puissent se rapprocher du pouvoir législatif et qu'ils puissent mieux, collectivement, y exercer un certain contrôle.

« Que soit revu le mode de scrutin de façon à **favoriser la présence de nouveaux partis** et à accorder au parti ayant obtenu le plus de voix exprimées un nombre correspondant de sièges à l'Assemblée nationale.

« Que la concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif du gouvernement et du cabinet du premier ministre prenne fin.

« Que le pouvoir de l'exécutif n'empiète pas sur celui de l'Assemblée nationale.

« Que soit redéfini le rôle du député et que ce nouveau rôle soit mieux connu et accepté par les électeurs.»

« Tendre le plus possible vers une véritable **parité entre les hommes et les femmes** à l'Assemblée nationale ».

« Que l'on prépare mieux la relève afin **que les jeunes prennent davantage part à la vie politique** ».

Commission Béland, 7 mars 2003, p. 25.

2) La représentation démocratique

La majorité des citoyennes et des citoyens travaillent fort pour gagner leur vie, mais en ce qui concerne leur droit de participer à la politique, à pouvoir se porter candidat, à participer à la prise de décisions concernant les politiques que les gouvernements adoptent sur les questions économiques, sociales, politiques, culturelles et environnementales, ce droit continue de leur être nié. Qui doit être porté au pouvoir? L'Assemblée nationale contrôlée par un seul parti ou l'Assemblée nationale des citoyens?

Voter n'est pas une fin en soi. C'est un moyen mis à la disposition des citoyens pour voir à leur sécurité économique, sociale et culturelle. Pourquoi voter quand le parti au pouvoir fait ce qu'il veut sans tenir compte des opinions de la population, qui elle même n'y est pas représentée?

Il faut rétablir la confiance dans le système de représentation démocratique, sans quoi le fait de la concentration du pouvoir par un parti et sa mainmise sur l'exécutif pose des dangers antidémocratiques pour la société. Le désengagement et la désaffectation de la population envers le processus

électoral en est le signe le plus évident. Celui des jeunes est encore plus grave. Les jeunes ne croient presque plus au processus électoral et sont mêmes très méfiants en général vis à vis les partis politiques et leurs candidats.

De moins en moins de gens s'intéressent à la politique et aux élections parce que les gens n'ont plus confiance à ceux qu'on appelle les « politiciens » ou la « classe politique » qui se réserve le pouvoir par intermittence et exerce très souvent ce pouvoir contre les intérêts de la population. **Chaque membre de la société, en âge de voter et d'être élu doit avoir le droit réel d'exercer ce rôle de « politicien » tout au long de sa vie.**

Présentement, la démarche du processus électoral est de marginaliser et de déposséder la population dans son rôle de décideur sur les importants choix de société.

Le mode de scrutin doit permettre à chaque vote individuel de compter et il doit résulter en la représentation la plus exacte possible de la volonté populaire réunie dans le corps législatif de l'Assemblée nationale. Et c'est l'Assemblée nationale qui doit prendre les décisions et voter les lois par des débats politiques. **L'exécutif doit ensuite se plier aux décisions prises par les représentants élus des partis représentés et des citoyens élus.**

La réforme électorale proposée ne répond pas aux besoins exprimés par les citoyens lors de la commission Béland.

Elle ne favorise pas la présence de nouveaux partis.

Elle ne permet pas aux Québécoises et Québécois qui le désirent puissent se rapprocher du pouvoir législatif et qu'ils puissent mieux, collectivement, y exercer un certain contrôle.

Elle n'empêche pas la concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif du gouvernement et du cabinet du premier ministre.

Elle n'empêche pas le pouvoir de l'exécutif d'empiéter sur celui de l'Assemblée nationale.

Elle ne propose pas d'objectif de parité entre les hommes et les femmes.

Elle ne laisse pas de place aux jeunes.

Pouvons-nous alors parler de réforme ou faisons-nous des changements cosmétiques qui ne font que camoufler la façade mal en point du processus électoral pour lui donner un air faussement rénové? Voulons-nous protéger encore les privilèges des « grands partis » au détriment des autres partis?

Voulons-nous que les citoyens aient le droit de se présenter en dehors des partis et qu'on puisse entendre leur voix?

A mon avis toute réforme doit viser les objectifs suivants :

- Respecter la volonté populaire pour le choix d'un parti par une représentation qui traduit le plus fidèlement possible les votes exprimés.
- Refléter le pluralisme politique des partis.
- **Faire une place réelle aux citoyens sans liens avec les partis politiques pour mieux rendre compte de la réalité des opinions de la population et des orientations politiques de la société.**
- Atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique.
- Donner aux jeunes la place à laquelle ils ont droit.
- Assurer que ce soit le législatif qui contrôle l'Assemblée nationale et le gouvernement et non l'exécutif.
- Refléter l'importance réelle des régions.
- Refléter la composition ethnoculturelle de la société.
- Amener les gens à voter et s'intéresser à la politique parce qu'ils pourront être vraiment représentés.

Comme moyen d'améliorer la représentation des différents partis et des citoyens, et d'assurer que le législatif soit le dépositaire du pouvoir, je propose les mesures suivantes:

Un parti pourra avoir une majorité ou une minorité, mais l'Assemblée sera toujours représentative par les citoyens qui y siégeront.

- Le nombre de députés à l'Assemblée nationale devrait être augmenté en conséquence de la représentation des partis et des citoyens indépendants des partis. Cette représentation devant être égale : 50% de représentants des partis; 50% de représentants des citoyens.

3) La représentativité des partis

Ce sera à la Commission de choisir un système de représentativité proportionnelle entre les partis qui reflète le choix réel des électeurs. Il doit y avoir un processus électoral de représentativité nationale qui rend au mieux les voix exprimées en faveur de tel ou tel parti lors de l'élection. L'élection majoritaire à un tour par circonscription devrait être couplée d'une sélection nationale de candidats élus au pourcentage de voix reçus.

4) La représentativité des citoyens

Je soumet cette procédure de sélection et d'élection des candidats citoyens dans les circonscriptions :

- a) Les candidats citoyens dans les circonscriptions électorales seront choisis par les citoyens eux-mêmes dans des lieux de sélection de candidats reconnus. Ces lieux seront ceux où les citoyens vivent et travaillent : usine, bureau, université, collège, école secondaire, lieu de retraite, etc.
- b) Les citoyens qui désirent soumettre leurs candidatures à la sélection ou qui souhaitent proposer des candidats doivent présenter leurs suggestions à un lieu de sélection reconnu. Les dates de sélection des candidats seront fixées à l'avance.
- c) Un maximum de cinq candidats sélectionnés disputeront l'élection dans une circonscription. Le candidat qui emportera le plus de votes est élu et siégera à l'Assemblée nationale.
- d) Une sélection nationale de candidats pourrait être mise en place pour assurer le principe de représentation plus équitable des femmes, des jeunes, des ethnies et des régions. Ces candidats pourraient représenter 25% des citoyens élus (indépendants des partis) de l'Assemblée.
- e) Un candidat citoyen aura le droit d'être membre d'un parti politique mais ne pourra recevoir de l'argent d'un parti pour faire campagne ni faire une campagne au nom d'un parti. Les coûts financiers de la campagne de ce type de candidat doivent être entièrement assumés par l'État ainsi que le revenu individuel.

5) Les recommandations générales

Pour ne pas que le processus électoral prenne en otage les citoyens et ne soit qu'un jeu de stratégie opportuniste, les élections doivent se tenir à date fixe et à tous les quatre ans.

Les jeunes de 16 ans et plus doivent obtenir le droit de vote et doivent avoir le droit de se présenter candidat à une élection. Un certain pourcentage de sièges doit leur être réservé (voir liste nationale au point d).

Tout candidat élu pourra être destitué sur présentation d'une pétition signée par 10% des personnes ayant le droit de voter dans une circonscription.

Que la loi électorale prévoit un accès équitable aux médias par les partis pendant les périodes électorales. En ce moment les médias font un jeu anti-démocratique en favorisant des partis au détriment d'autres partis.

Que les dépenses électorales des citoyens indépendants de partis choisis comme candidats aux élections soient entièrement déboursés par l'État et qu'ils reçoivent une compensation monétaire s'ils s'absentent de leur travail ou qu'ils soient sans travail ou sans revenus.

Conclusion

La réforme électorale est trop importante pour qu'elle ne soit pas un succès. Les problèmes complexes de la société et les besoins des gens sont nombreux. Le droit de décider et d'orienter les choix sociaux appartiennent à la population. Si cela n'est pas réalisé, le processus électoral actuel ou modifié sans réelle différence sera rejeté, ignoré et continuera de décevoir les citoyens.

C'est le début d'une réforme qui devra se faire en permanence au cours des prochaines années. Voter est un geste citoyen qui doit se réaliser au quotidien par la capacité d'influencer les décisions qui affectent tous et chacun dans leurs vies individuelles et sociales.